

Le 23 février 2018

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 02 MARS 2018 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- Amortissement de la subvention d'équipement pour enfouissement de réseau Place de l'église
- Validation du plan de formation suite à avis favorable du Comité technique du 19 déc 2017
- Convention de mutualisation des repas avec le collège et le conseil départementale
- Installation d'une antenne FREE, validation du bail
- Point sur le budget : Vote des 3 taxes
- Vente du caisson à gaz de l'église
- Loyer du locatif rue des halles
- Achat du mobilier pour la mairie

- **Questions diverses**
 - Tour de table
 - Vaisselle de la salle socioéducative
 - ...

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 2 MARS 2018 à 20H30

Présents : Mmes et Mrs CLAIRAND A, MORISSET JM, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, CAQUINEAU H, PIOT A, GADREAU A, GRANIER M, OUVRARD A, GUITTON S, GUERY C, QUINTARD C, CHAMARD M

Absent : Claude Guitton

Secrétaire de séance : Mme Murielle GIRARD

Approbation du précédent compte-rendu 16 décembre 2017

Vote pour à l'unanimité

Approbation du précédent compte-rendu 05 janvier 2018

Vote pour à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Amortissement de la subvention d'équipement pour l'enfouissement de réseau de la Place de l'Eglise

Monsieur le Maire précise que l'enfouissement des réseaux de la place de l'église est réalisé. Concernant le réseau téléphonique Orange, un montant de travaux et frais d'études de 1353€, reste à charge pour notre commune.

Monsieur le Maire propose d'amortir cette somme sur 5 ans à partir de 2019. Cet amortissement sera imputé au compte 20422.

Après en avoir délibéré et à 14 voix pour, le Conseil Municipal, décide de :

➤ Amortir sur une durée de :

- 5 ans à partir de l'année 2019, cette subvention pour un montant net de 1 353.00 € imputée au compte 20422.

Validation du plan de formation suite à l'avis favorable du Comité Technique du 19 décembre 2017

La commune comme tout employeur doit proposer un plan de formation à ses agents municipaux.

M. Le Maire fait la synthèse du document qui auparavant, avait été envoyé par mail aux Conseillers Municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de trois à compter du 2017.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation se compose de :

- La charte de la collectivité avec ses objectifs stratégiques,
- Les besoins de formation individuels et collectifs des agents,
- Le règlement de formation propre à la collectivité
- ...

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 19 décembre 2017**

Convention de mutualisation de repas avec le collège et le conseil départemental

Il existe une convention entre le département et notre commune, permettant l'accueil des enfants de nos écoles maternelle et élémentaire au restaurant scolaire du collège.

A ce jour, 8 communes dans notre département fonctionnent ainsi avec des conventions et des tarifs différents. Le Conseil Départemental a souhaité harmoniser ces conventions ainsi que les tarifs.

Le service de restauration du collège est en self depuis la rentrée scolaire 2012-2013 pour les élèves des classes élémentaires et primaires de la commune. Seuls les enfants de maternelle, bénéficient du service à table,

Trois personnes sont mises à disposition avec un horaire hebdomadaire effectif en période scolaire de 27h45 pour Mme MARTEL, 9 h pour Mme BONNANFANT et 8h45 pour Mme MELIN.

La dernière convention signée avec le Conseil Général prévoyant les modalités de fonctionnement et de participation financière étant arrivée à échéance, une nouvelle convention complétée par une annexe définissant les modalités d'accueil pour l'année 2018 nous est proposée.

Compte tenu de l'hétérogénéité des tarifs appliqués aux Communes, le Département entend fixer à compter du 1^{er} janvier 2018 des tarifs harmonisés applicables aux conventions dites « 1^{er} degré » soit :



- 1.98 € pour les maternelles et 2.21 € pour les primaires → du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018
- 2.14 € pour les maternelles et 2.25 € pour les primaires → du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
- 2.30 € tarif unique pour les maternelles et primaires → à compter du 1^{er} septembre 2019

La facturation sera établie en fin de période

Le Conseil Municipal regrette cette brusque augmentation des tarifs appliqués. Il en prend acte et les accepte jusqu'au 31 août 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'accepte pas le tarif unique imposé à partir du 1er septembre 2019. Il demande le maintien d'un tarif pour la maternelle et un autre pour l'école élémentaire. Il trouve l'augmentation tarifaire prévue trop importante. Dans une même famille, l'élève de maternelle pourrait payer plus cher son repas que son frère ou sa sœur collégiens !

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0,

- accepte les nouveaux tarifs jusqu'au 31 août 2019 mais refuse l'harmonisation tarifaire pour les maternelles et primaires du tarif unique à 2.30 € à partir du 1^{er} sept 2019.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et l'annexe avec le collège de Mazières en Gâtine et le Département mais en ajoutant une clause refusant le tarif unique de 2.30 € à partir du 1^{er} septembre 2019

Installation d'une antenne FREE, validation du bail

Monsieur Alain CLAIRAND expose à son conseil le projet de l'implantation d'une antenne FREE sur la parcelle A 1241 au lieu-dit « Pressigny ».

Le projet consiste en l'implantation d'un pylône d'une hauteur d'environ 40m, muni d'antennes et faisceaux hertziens y compris leurs coffrets associés, leurs systèmes de réglages et de fixation. Des armoires techniques et leurs coffrets associés. Des câbles coaxiaux ou de la fibre optique nécessaires à relier les antennes aux baies et leur cheminement. Des systèmes de contrôle d'accès, de balisage et d'éclairage et de sécurité conformément à la législation en vigueur (protections des intervenants et délimitation des zones de travail). La zone technique sera surélevée du sol (50 cm).

Le bail que propose FREE MOBILE présente un loyer de 3 000 € (trois mille) payable semestriellement d'avance les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

Le bail est prévu pour une durée de 12 (douze) années

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0.

- Autorise Mr le Maire à signer le bail avec FREE MOBILE pour un loyer annuel de 3000 € payable semestriellement les 1er janvier et 1er juillet de chaque année pour une première période de 12 ans. Pour la suite, sans dénonciation du présent bail par



l'une des deux parties moyennant un préavis de 18 mois, le bail sera reconduit tacitement pour des périodes de 6 ans.

Point BP : Vote des 3 taxes

A présent il s'agit de procéder au vote des 3 taxes pour cette année 2018.

Au préalable rappel par Diaporama et état des lieux par rapport aux communes de l'ancien canton. (Historique sur 20 ans).

Nos impôts sont élevés. Nos taux sont élevés. Une augmentation de 1% rapporterait 4180€.

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2018, les mêmes taux que ceux mis en place pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- Le maintien des taux de 2017 pour l'ensemble les 3 taxes, à savoir :

▪ Taxe Habitation	14.37 %
▪ Foncier Bâti	19.92 %
▪ Foncier Non Bâti	53.40 %

Le produit fiscal attendu ne peut pas être estimé à ce jour, la direction Départementale des Finances Publiques ne nous ayant pas encore transmis l'état des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale.

Pour : 14 Contre : 0, Abstention : 0.

Suite à ce vote, Jean-Marie Morisset fait un premier point concernant le compte de gestion de 2017, en comparant le prévisionnel et le réalisé, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Le non versement d'une bonne part des subventions pour 2017, fait que l'exercice 2017 se terminera avec un déficit d'environ - 26 000 €

La commission des finances doit se réunir la semaine du 30 mars. Le budget 2018 sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil.

Vente d'un caisson à gaz de l'église

Suite aux divers travaux de restauration de notre église, le système de chauffage est désormais électrique.

Par conséquent le caisson abritant les bonbonnes de gaz n'a plus d'utilité.

Le laboratoire Bernard et Cosneau situé, 12 rue de l'Eperonnerie à CHALONNES SUR LOIRE (49290), propose d'acheter ce caisson pour 80€.

Mr le Maire demande à son Conseil d'accepter cette proposition.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de vendre au laboratoire Bernard et Cosneau de Chalonnes sur Loire ce caisson au prix de 80 €

Loyer du locatif rue des halles

Vu la décision du conseil municipal du 25 Juin 1998 portant application de la révision des loyers annuellement au 1^{er} Janvier.

Vu le décret 2005-1615 du 22.12.2005 relatif à l'indice de référence des loyers prévu par l'article 35 de la loi N° 2005-841 du 26.07.2005, portant calcul du loyer sur l'indice de références des loyers

Considérant que l'indice de base est celui du 2^o trimestre 2012 de 122.96, la révision portera sur l'indice du 2^o trimestre 2017 soit 126.19 €.

Détermination du loyer à compter du 01.01.2018

$$\frac{205.49 \times 126.19}{125.25} = 207.03 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

» Fixe le loyer mensuel à compter du 1^{er} janvier 2018 à 207.03 €

» Maintient la caution à un mois de loyer

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que ce logement qui a été rafraîchi, pourrait accueillir prochainement une personne qui est menacée d'expulsion et pour laquelle est en cours une demande de mise sous curatelle.

Achat du mobilier pour la mairie

M. Le Maire et son Premier Adjoint Monsieur Jacques Fradin présentent sur catalogue, le mobilier dont l'achat est en négociation pour la nouvelle salle de conseil.

Par ailleurs, des chaises exposées dans la salle de réunion, sont présentées. Chacun s'est exprimé sur le choix. Des échantillons de store et de sol sont également présentés.

Questions Diverses :

- Vaisselle de la salle socioéducative
Don de « Famille rurale », la vaisselle a été rangée dans le placard aménagé dans la SSE.
Il est décidé la mise à disposition de la vaisselle lors de repas. Une somme de 20 € pourrait être demandée en contrepartie de la mise à disposition de ce matériel.



Mazières en Gâtine

Néanmoins, il faudra faire l'état des lieux de la vaisselle avant et après chaque location.

- Fête de l'été : ça avance. Le matin l'APE organise une marche rallye des produits du terroir. Il y aura une structure gonflable pour les enfants. Le Foot et le hand gèreront la buvette. Il y aura une expo Aquariophilie et une de l'association Pologne. Le tennis aura un stand. Famille rurale s'occupera du diner préparé par Nature Gâtine. Le centre équestre sera présent. A ce jour, Alain Ouvrard n'a pas de nouvelles de l'association Togo. Le soir animation plus un DJ. Un contact a aussi été pris avec le réveil musical (animation pendant l'apéro du soir). Cette année pas de démonstration pompiers. Il y aura une animation danse. Samuel Pacault animerait la journée.

Le Hand s'occupe également du vide-greniers.

- Bibliothèque

Animations à la bibliothèque de Mazières-en-Gâtine proposées par la MDDS :

Mercredi 21 mars après midi : atelier initiation au pastel pour les enfants à partir de 7 ans (maximum 14, sur inscription seulement) animé par Sébastien Momot, artiste pastelliste qui exposera ses œuvres.

Mardi 3 avril, 15 mai et 12 juin de 14 à 17 heures: jeux de société pour les adultes

Jeudi 5 avril à 19 heures : Rencontre avec Thierry Desouches, photographe de renom qui a publié en 2014 son premier roman, Martin de la Brochette, dont une partie de l'action est située à Parthenay. Ce roman, drôle et satirique est en cours d'adaptation pour le cinéma. (www.thierrydesouches.fr)

Samedi 5 mai de 10h à 12h : Sébastien Momot s'installera à la bibliothèque pour peindre et répondre aux questions du public

Mercredi 23 mai de 16h à 18h: jeux pour enfants jusqu'à 8 ans inclus.

Mercredi 20 juin, de 16h à 18h : Jeux pour enfants à partir de 9 ans.

Jeudi 21 juin de 9h à 17h : Journée annuelle des bibliothèques, organisée chaque année par la MDDS dans un lieu nouveau ou réaménagé. Une soixantaine de personnes sont attendues dans la salle des fêtes qui a été réservée à cet effet. La MDDS prend en charge l'organisation et le financement. Seuls souhaits exprimés : accueil des participants par notre maire s'il est disponible, visite de la bibliothèque de Mazières l'après-midi. L'équipe de bénévoles qui anime la bibliothèque organise des animations de plus en plus nombreuses afin de faire vivre ce nouveau lieu.

Calendrier des manifestations organisées au second trimestre:

Marylène Granier demande s'il serait possible d'installer un porte manteau à l'entrée de la bibliothèque (est-il possible d'en récupérer un lors de la réinstallation de la mairie?). Elle souhaiterait aussi que l'on fixe une série de porte manteaux sur le mur du couloir, accessibles pour les enfants qui





Mazières en Gâtine

participent aux animations du mercredi ou qui viennent lors des visites de classes.

- Réunion de la commission finances 24 mars à 10h30
- Prévion d'achat d'une balayeuse avec Saint-Georges et Verruyes. Les négociations se poursuivent.

Fin de séance à 22h45.

